

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET :** Facturation des frais de secours liés à la pratique des sports de glisse sur la commune, aux personnes secourues et transportées à compter de la saison hivernale 2019/2020 (700-3)

Séance du 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Membres présents :**

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEGIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés :**

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

**Membres absents :**

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance :** M. Cyrille ALLARD.

**Soit : 37 présents, 7 pouvoirs.**

Monsieur Le Maire rappelle que malgré le transfert de la compétence Ski alpin et Terre Ronde à Haut Bugey Agglomération, les secours, qui sont de la compétence de police du Maire, doivent être organisés par la Mairie.

La gestion des vignettes assurance est gérée, depuis le transfert, par Haut Bugey Agglomération.

Ces tarifs ont été établis en correspondance directe avec ceux pratiqués par la commune du Haut Valromey en 2018 pour son domaine skiable (Plans d'Hotonnes, Cuvery). Les Domaines skiabiles du Bugey ont vocation prochaine à se rapprocher et usés des mêmes matériels, des mêmes personnels et des mêmes pratiques.

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 12 septembre 2019, Monsieur Le Maire, propose de reconduire la tarification des frais de secours, à compter de la saison hivernale 2019/2020, comme suit :

Catégorie		Zone	Type de soins	Tarif
Intervention	1 <sup>ère</sup> catégorie	Zone Front de neige	Soins au poste de secours (personnes prises en charge au poste de secours, sans transport par secouriste), petits soins, pansements	50 € / intervention
	2 <sup>ème</sup> catégorie	Zone rapprochée	Secours et/ou transports de moins de 1 km	200 € / intervention
	3 <sup>ème</sup> catégorie	Zone éloignée	Secours et/ou transports de plus de 1 km	350 € / intervention
	4 <sup>ème</sup> catégorie	Hors-pistes	Hors-pistes balisées	690 € / intervention
Evacuation	Par ambulance	selon le tarif en vigueur au moment de l'évacuation des blessés		
	Par SDIS			

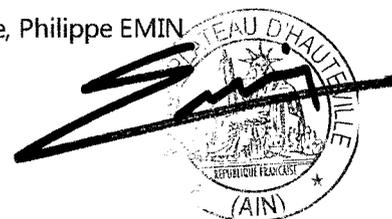
**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** de fixer, selon le tableau ci-dessus, la tarification se rapportant à la facturation des secours liés à la pratique des sports de glisse sur les domaines skiables de la commune, étant précisé que les frais de secours s'étendent à toutes les personnes qui pratiquent une activité sportive et de loisirs, ainsi qu'aux accompagnateurs et spectateurs des domaines skiables de la commune,
- **DECIDE** de fixer ces tarifs à compter de la saison hivernale 2019/2020,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les tarifs des frais de secours seront affichés aux postes de secours des stations ainsi qu'aux billetteries.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20191002-DE-2019-173-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2019  
Date de réception préfecture : 08/10/2019